

Décision du comité d'agrément

**School of Education
Laurentian University**

Demande de renouvellement de l'agrément

Programme concurrent de formation professionnelle, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
Le 24 janvier 2018**

**Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario**

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par la School of Education de la Laurentian University

Introduction

Le 9 juin 2017, la School of Education de la Laurentian University a présenté une demande de renouvellement de l'agrément du programme de formation professionnelle suivant :

- Programme concurrent de formation professionnelle, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité d'agrément pour :

1. évaluer le programme de formation à l'enseignement susmentionné, sous la direction du comité d'agrément;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément du programme évalué.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et était constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil qui étaient également membres du comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil;
- un membre inscrit sur la liste des membres potentiels possédant de l'expérience dans l'examen des programmes de formation à l'enseignement;
- une personne nommée par la School of Education de la Laurentian University.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément et les documents supplémentaires fournis par la School of Education de la Laurentian University. Le sous-comité d'agrément à Sudbury, en Ontario, du 1^{er} au 5 octobre 2017. Pendant sa visite, le sous-comité a réalisé une visite virtuelle des classes technologiquement adaptées où est offert le programme. Le sous-comité a également étudié les documents et les renseignements supplémentaires qui lui ont été soumis, y compris la réponse de la doyenne aux questions du sous-comité, les données des sondages, des images virtuelles et vidéos des classes technologiquement adaptées. Pour terminer le rapport, certains membres du sous-comité ont réalisé des entrevues finales lors d'une visite virtuelle des installations, qui s'est tenue le 10 novembre 2017 par vidéoconférence.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité du programme examiné. Il a informé le public de la possibilité de soumettre un avis au sous-comité d'agrément au moyen de publicités affichées sur le campus, de courriels envoyés par la School of

Education à divers intervenants, d'annonces publiées sur le site web de l'Ordre et par l'entremise des médias sociaux. Le sous-comité d'agrément a examiné les soumissions qu'il a reçues.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses conclusions et a formulé des recommandations aux fins de l'examen par la School of Education de la Laurentian University. Le rapport définitif soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par la doyenne en réponse à l'ébauche du rapport.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si le programme de formation professionnelle faisant l'objet de la demande de la School of Education de la Laurentian University répond aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément, daté du 8 décembre 2017, la réponse de la doyenne relativement au rapport provisoire, datée du 6 décembre 2017, la présentation de la présidente du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 24 janvier 2018

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

1^{re} condition

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation indique que la School of Education de la Laurentian University est un établissement autorisé.

En vertu du règlement 347/02, un établissement autorisé comprend notamment une faculté d'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou qui lui est affiliée. La création du programme de formation professionnelle en langue anglaise, menant à un baccalauréat en éducation, a été approuvée unanimement par le sénat de la Laurentian University, en janvier 2003. L'agrément initial du programme par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est survenu en avril 2003. Une confirmation a été donnée dans la documentation de l'agrément initial et la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury* (1960), attestant que la School of Education de la Laurentian University est autorisée à offrir le programme concurrent de formation professionnelle concerné.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la première condition.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

La documentation indique que le programme concurrent de formation professionnelle est offert sur une période de cinq ans (10 semestres). Le programme suit la structure de deux semestres habituelle de l'université : une à l'automne et l'autre en hiver. Les étudiantes et étudiants complètent 20 crédits supplémentaires durant les 4 premières années (8 semestres) du programme concurrent.

À la fin de la quatrième année, les étudiants réalisent leur premier stage, qui a une durée de 30 jours. Au cours de la cinquième année, les étudiants réalisent deux stages supplémentaires de 30 jours durant l'année de formation professionnelle : un stage durant la session d'automne et l'autre durant la dernière semestre du programme, au printemps. Le programme comprend un minimum de 80 jours de stage.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 1.1.

2^e condition

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation indique que le programme de formation à l'enseignement repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

L'objectif du programme de formation professionnelle de la School of Education est de former des citoyens bienveillants et critiques qui deviendront des membres actifs de la profession enseignante. Le programme de formation professionnelle met l'accent sur l'acquisition des compétences clés qui permettent aux diplômés de comprendre, de planifier, d'organiser et de mettre en œuvre le programme-cadre de l'Ontario approprié pour chaque matière, année et cycle.

Le cadre conceptuel s'appuie sur les trois piliers suivants : l'accent sur les façons autochtones d'enseigner et d'apprendre, avec un souci pour l'égalité mondiale et la justice sociale; les partenariats avec les intervenants clés dans le continuum enseignant; et les stages enrichissants.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la deuxième condition.

3^e condition

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :

- i) les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation des enseignants.*

Constatations

La documentation indique que le programme de formation à l'enseignement examiné respecte et reflète les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et l'intégration de la théorie à la pratique dans la formation des enseignants.

Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

La documentation indique que les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante imprègnent l'ensemble du programme concurrent de formation professionnelle de la School of Education. Les étudiantes et étudiants sont initiés aux normes lors d'un atelier obligatoire qui se tient au cours de la première année. Le concept de professionnalisme énoncé dans les normes d'exercice et de déontologie est renforcé avant la première affectation d'apprentissage pratique (affectation avant le stage), durant la deuxième année du programme. Enfin, les normes sont intégrées aux cours de didactique durant toute l'année de formation professionnelle.

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants

La documentation indique que les recherches actuelles dans le domaine de la formation professionnelle des enseignants servent de fondements au programme concurrent de formation professionnelle. Les recherches de Pamela Toulouse, membre du corps professoral, présentent un modèle de différenciation pédagogique pour les élèves des Premières Nations, Métis et Inuits, en se basant sur des fondements empiriques et théoriques. En outre, les recherches intensives et le travail effectués dans les communautés des Premières Nations par Jeffrey Wood, également membre du corps professoral et un universitaire d'origine métisse, sont incorporés au cours de première année intitulé *Introduction to Teaching and Learning*, ainsi qu'aux cours suivis durant l'année de formation professionnelle.

À l'aide des recherches actuelles, les étudiantes et étudiants développent leur compréhension de l'apprentissage durant la petite enfance, de l'équité, de la diversité, de la justice sociale et de l'inclusion. La recherche met l'accent sur la pertinence continue de l'autoréflexion pour les pédagogues.

Intégration de la théorie et de la pratique

La documentation indique que la structure et le format des cours de baccalauréat, des ateliers et des affectations d'apprentissage pratique durant les quatre années que durent les études de premier cycle universitaire fournissent aux étudiantes et étudiants des occasions d'acquérir progressivement des connaissances et de développer des compétences en matière d'enseignement et d'apprentissage dans des milieux pédagogiques variés. L'ordre dans lequel sont offerts les cours et l'organisation du programme, incluant les stages durant la cinquième année du programme (l'année de formation professionnelle), sont tels que les cours de didactique offerts durant les deux premiers mois de l'année de formation professionnelle fournissent aux étudiants les compétences et les connaissances qui guident leur pratique durant les premiers stages. De la même façon, durant le deuxième semestre de l'année de formation professionnelle, les étudiants ont des occasions de réfléchir, de faire des comptes rendus, de poser des questions et d'améliorer leurs connaissances et compétences en avance, avant le deuxième stage qui a lieu durant l'année de formation professionnelle. Les étudiants mettent en pratique la théorie qu'ils ont apprise durant les cours, dans les domaines de la différenciation pédagogique et des stratégies pédagogiques pour les apprenants en difficulté, ainsi que dans le cadre des expériences d'apprentissage pratique et des stages.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la troisième condition.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que le programme permet aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans chacun des éléments qui figurent à l'annexe 1. Les éléments fondamentaux sont enchâssés dans les cours de L'ordre dans lequel sont offerts les cours et l'organisation du programme, incluant les stages durant la cinquième année du programme (l'année de formation professionnelle), sont tels que les cours de didactique offerts.... et les cours de base, les ateliers ainsi que les expériences d'apprentissage professionnel et les stages.

Connaissance du curriculum

Les deux cohortes suivent des cours de L'ordre dans lequel sont offerts les cours et l'organisation du programme, incluant les stages durant la cinquième année du programme (l'année de formation professionnelle), sont tels que les cours de didactique offerts.... qui font référence aux programmes-cadres de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année dans les matières suivantes : Language, Mathematics, Social Studies, Science and Technology, Dance, Drama, Music, Visual Arts, Health and Physical Education. Les étudiants du domaine d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen suivent un cours, *Early Childhood Special Topic*, qui fait référence au Ontario Kindergarten Program. Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire suivent un cours de didactique dans leur matière d'enseignement qui fait référence aux programmes-cadres de la 9^e et de la 10^e année dans les matières suivantes : *English, French as a Second Language, Geography, Health and Physical Education, History, Mathematics, Instrumental Music, Vocal Music, Science General, Native Studies* et *Religious Education*.

La présence de membres du corps professoral au sein du comité de liaison des facultés d'éducation et du ministère de l'Éducation de l'Ontario permet d'informer le corps professoral de la School of Education sur les changements et les enjeux liés au curriculum et aux politiques du Ministère, et d'appuyer le caractère actuel du cours.

Connaissance des stratégies pédagogiques et didactiques

Les cours, les ateliers et les stages permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences se rapportant aux stratégies pédagogiques et didactiques.

Les étudiants apprennent à lire et à réfléchir sur les sujets de recherche actuels dans le domaine de l'éducation, notamment l'équité, la diversité, la justice sociale et l'inclusion, par l'entremise des travaux dans leurs cours et des affectations dans les classes. Les étudiants apprennent à lire des recherches en éducation, à interpréter des données et à utiliser des évaluations en classe. Ils utilisent la perspective de l'enseignant en tant que chercheur pour formuler une question pertinente dans leur

processus d'enquête. Par la suite, ils discutent et réfléchissent sur le changement dans leurs perceptions en vue d'améliorer leur propre pratique (professionnelle).

Dans le cours de base *Instructional Strategies*, les étudiants apprennent de nombreuses stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Ils développent les compétences requises pour utiliser la technologie de manière efficace dans l'ensemble du curriculum et apprennent à combiner les logiciels appropriés avec d'autres outils d'enseignement pour intégrer et renforcer l'apprentissage et la réussite des élèves. Les étudiants apprennent à créer des plans de leçons; faire la mise en œuvre des adaptations et des modifications; faire de la différenciation pédagogique; utiliser divers outils d'enseignement et appliquer des stratégies de gestion de classe inclusive. En plus de suivre le cours *Instructional Strategies*, les étudiants apprennent le concept de l'évaluation au service de l'apprentissage, de l'évaluation en tant qu'apprentissage et de l'évaluation de l'apprentissage, et utilisent le document *Faire croître le succès* sur une base quotidienne dans divers cours de base et cours de didactique.

Les étudiants acquièrent des connaissances sur les stratégies d'enseignement basées sur un modèle de différenciation pédagogique qui porte une attention particulière aux besoins des élèves des Premières Nations, Métis et Inuits.

Dans le cours de base *Education Psychology/Special Education*, les étudiants apprennent à propos des forces de tous les élèves, y compris les élèves pour lesquels le besoin d'un soutien de l'enfance en difficulté a été cerné. Des études de cas sur des élèves de la maternelle à la 12^e année, dans chacune des catégories d'anomalies de l'éducation de l'enfance en difficulté, permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances pour soutenir les besoins particuliers de divers apprenants. Dans leurs travaux, les étudiants déconstruisent les diverses composantes d'un plan d'enseignement individualisé (PEI) et discutent des stratégies pédagogiques qui peuvent être utiles. Les étudiants ont l'occasion de développer leurs compétences durant les stages et d'élargir leurs connaissances en participant à des ateliers animés sur le terrain par des présentateurs invités.

Le document *Supporting English language learners* (ELL) est abordé dans divers cours tout au long du programme et les étudiants sont davantage préparés à appuyer les apprenants de l'anglais dans le cours du tronc commun *Preparation for Initial Practicum*, qui doit être suivi par tous les étudiants, et par l'acquisition d'une expérience pratique durant les stages.

Connaissance du contexte de l'enseignement

La documentation indique que le programme comprend des éléments qui préparent les étudiants à enseigner dans le contexte de l'Ontario.

Dans le cours de base *Introduction to Teaching and Learning*, les étudiants sont initiés à divers éléments contextuels. Dans le cadre conceptuel de la Laurentian University, la connaissance de l'importance de l'histoire, des cultures, des contributions et des perspectives sur les traités des communautés actuelles des Premières Nations, des Métis et des Inuits est enchâssée dans l'ensemble du programme.

Les étudiants acquièrent une connaissance de l'importance de l'équité, de la diversité et de la justice sociale, de leurs rôles dans le recensement et l'élimination des obstacles, ainsi que dans l'instauration d'un changement social pour créer des écoles sécuritaires et tolérantes et un milieu scolaire positif. Dans le cours *Instructional Strategies*, les étudiants apprennent à mettre au point des plans de gestion de classe pour pouvoir établir des liens authentiques et respectueux entre les élèves, et adopter des stratégies de différenciation pédagogique afin de créer un milieu scolaire positif.

Les étudiants apprennent à communiquer avec les parents dans le cours de base *Education and Schooling* et sont exposés à des communications authentiques avec les parents. Dans le cours de base *Special Education/Mental Health*, les étudiants apprennent à propos des enjeux liés à la santé mentale des enfants, des jeunes et des parents. Ils sont également initiés aux ressources qui permettent de les familiariser aux enjeux liés à la santé mentale.

Les membres du corps professoral de la School of Education modèlent les relations professionnelles appropriées entre les membres du corps professoral, les élèves, le personnel, les membres de la communauté et les membres des autres professions. Le cours de base *Current Topics* initie les étudiants aux enjeux d'actualité dans le système d'éducation en Ontario, y compris la mobilisation des parents et les relations professionnelles avec les collègues.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 3.1.

4^e condition

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation indique que le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Le programme est actuel

Le caractère actuel du programme est confirmé par l'harmonisation de certains cours avec les éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, tel que reflété dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et la condition 3.1.

Programme d'études de l'Ontario

Le paragraphe sur la connaissance du curriculum de la condition 3.1 confirme que le programme fait référence au programme d'études de l'Ontario.

Recherches les plus à jour

La condition 3.1, en particulier la partie sur la connaissance des stratégies pédagogiques et didactiques, confirme que le curriculum du programme comprend la mise en pratique des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants.

Vastes connaissances

Les conditions 3.1 et 10 confirment que le curriculum du programme offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la quatrième condition.

5^e condition

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie.

Cours de théorie, cours de méthodologie et cours de base

Le programme de formation professionnelle offre des cours de didactique appropriés pour les deux domaines d'études du programme concurrent : enseignement aux cycles primaire-moyen et enseignement aux cycles moyen-intermédiaire.

Les cours de méthodologie abordent toutes les matières des étudiantes et étudiants dans les deux domaines d'études. Des cours de méthodologie sont offerts aux étudiants qui se préparent à obtenir l'autorisation d'enseigner au cycle intermédiaire dans les matières qui les concernent.

Voici les cours de base communs à tous les étudiants : *Introduction to Teaching and Learning, Social and Legal Issues in Education, Education and Schooling, Education Psychology/Special Education* et *Special Education/Mental Health*.

Mise en pratique de la théorie

Le contenu des cours du programme laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie. Le programme comprend des cours et des ateliers qui offrent aux étudiants des occasions d'acquérir des connaissances, des théories et des compétences qu'ils peuvent ensuite appliquer dans le cadre de leur apprentissage pratique et de leurs stages.

Les étudiants réalisent des travaux de réflexion écrits qui leur permettent de faire le lien entre la théorie et la pratique. L'autoréflexion active, qui représente une exigence tout au long du programme, se poursuit durant l'année de formation professionnelle dans les travaux obligatoires. Les conseillers universitaires de stage et les enseignants associés appuient également la pratique réflexive pendant les stages. Conjointement aux cours théoriques en éducation, cela permet aux étudiants d'acquérir l'expérience requise pour devenir des praticiens réfléchis de l'enseignement.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la cinquième condition.

6^e condition

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La School of Education de la Laurentian University offre un programme concurrent de formation professionnelle en anglais d'une durée de cinq ans (10 semestres, en combinaison avec un baccalauréat ès arts, un baccalauréat en sciences ou un baccalauréat en éducation physique et santé. Le programme suit la structure de deux semestres habituelle de l'université, avec des sessions d'automne et d'hiver qui sont offertes de septembre à décembre et de janvier à avril respectivement.

Les étudiantes et étudiants obtiennent des crédits supplémentaires dans les cours d'éducation et les ateliers durant chacune des quatre années de leur diplôme de premier cycle universitaire. Au cours de leurs quatre années d'études de premier cycle universitaire, les étudiants sont tenus d'obtenir 20 crédits supplémentaires en éducation, soit un nombre supérieur aux 120 crédits qu'ils doivent obtenir pour recevoir leur baccalauréat, afin de se qualifier pour être admis à la cinquième année (année de formation professionnelle) du programme concurrent de formation professionnelle. L'année de formation professionnelle comprend 40 crédits supplémentaires en éducation.

Le format et la structure du programme concurrent de formation professionnelle consistent en une série de cours en éducation, d'ateliers, d'expériences d'apprentissage professionnel et de stages qui permettent aux étudiants de développer leurs connaissances et compétences professionnelles durant la cinquième année du programme à double diplôme.

Années précédant l'année de formation professionnelle (années 1 à 4)

Durant les quatre premières années du programme concurrent, les étudiants terminent leurs cours de baccalauréat, les ateliers et les affectations d'apprentissage pratique. Les cours de base et les expériences concrètes fournissent aux étudiants des occasions d'acquérir et de mobiliser un ensemble de compétences et de connaissances concernant l'enseignement et l'apprentissage dans divers milieux éducatifs. Durant la quatrième année, le premier stage se déroule en mai après l'achèvement des cours. À partir de mai 2019, les étudiants du programme réaliseront un premier stage de 30 jours au cours de la quatrième année.

Année de formation professionnelle (année 5)

Au cours de l'année de formation professionnelle, les étudiants suivent des cours de méthodologie pendant deux mois avant leur stage. L'ordre et le moment choisis pour ces cours permettent aux étudiants d'acquérir des compétences et des connaissances qui guident leur pratique. Une séquence similaire est prévue pour le deuxième semestre de l'année de formation professionnelle. Les étudiants ont l'occasion de réfléchir, d'effectuer des comptes rendus, de poser des questions et d'améliorer leurs connaissances et compétences avant le dernier stage de leur année professionnelle.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la sixième condition.

7^e condition

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiantes et étudiants sont informés de leur progrès et évalués de façon continue tout au long du programme.

Les étudiants reçoivent des évaluations formatives et sommatives des instructeurs des cours, des conseillers universitaires de stage et des enseignants associés tout au long du programme.

Des outils d'évaluation indiquant la façon dont les étudiants seront évalués sont fournis au début de chaque cours et une rétroaction leur est fournie de façon continue. Les membres du corps professoral fournissent des conseils et des directives sur les points à améliorer, et apportent leur aide pour trouver des ressources ou compléter certains aspects des travaux.

Durant les expériences d'apprentissage pratique et les stages, une rétroaction formative continue est fournie verbalement ou par écrit sur une base régulière. La rétroaction sur les expériences d'apprentissage pratique aide les étudiants à acquérir et à appliquer ces stratégies durant les affectations futures.

Les guides de stage énoncent la politique de la School of Education qui s'applique aux enseignants associés, en ce qui a trait à l'achèvement et à la soumission des évaluations formatives à mi-chemin avant la fin du stage et des évaluations sommatives à la fin du stage. Le conseiller universitaire de stage observe l'étudiant auquel il a été affecté, fournit une rétroaction non officielle sur au moins une leçon et réalise une évaluation formelle par écrit.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la septième condition.

8^e condition

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2) stipule qu'un programme de formation professionnelle comprend un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogé [voir la sous-disposition 2v du paragraphe 1 (2)]*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que toutes les composantes obligatoires du stage sont abordées dans le programme.

Jours d'expérience pratique adaptés au format et à la structure du programme

Le programme concurrent de formation professionnelle de la School of Education comprend 80 jours d'expérience pratique adaptés au format et à la structure du programme. L'exigence du minimum de 80 jours de stage du programme de formation à l'enseignement prolongé est respectée de la façon suivante :

- 30 jours de stage initial en mai et en juin de la quatrième année
- 30 jours de stage durant le premier semestre de l'année de formation professionnelle
- 30 jours de stage durant le deuxième semestre de l'année de formation professionnelle.

Observation et pratique de l'enseignement dans des situations d'enseignement – programme d'études de l'Ontario

Le stage initial et les affectations de stage durant l'année de formation professionnelle ont lieu dans des écoles où est enseigné le programme d'études de l'Ontario. Les manuels de stage demandent aux directions d'école de sélectionner des enseignants associés qui sont membres en règle de l'Ordre et qui sont les plus aptes à jouer le rôle de modèles et de mentors dans la démonstration et la discussion des meilleures pratiques d'enseignement. Tous les étudiants sont placés dans des écoles financées par les fonds publics.

Trois jours d'observation sont proposés au début du stage. Durant la période d'observation, on recommande à l'enseignant associé de réserver chaque jour une période de temps pour décrire les leçons, la planification requise, les stratégies d'évaluation utilisées, les techniques de gestion de classe et les routines de classe. On exige également que l'enseignant associé identifie au stagiaire, les élèves qui requièrent des adaptations ou des modifications, et leur fournisse tout autre renseignement important.

Cycles et matières

Le stage permet à chaque étudiant de participer à des situations d'enseignement se rapportant aux cycles de leur domaine d'études et aux matières d'enseignement, le cas échéant. Le bureau des stages assure le suivi des stages de l'étudiant tout au long de son programme.

Enseignante associée ou enseignant associé expérimenté

Un enseignant expérimenté supervise et évalue l'étudiant durant le stage. En vertu des exigences du stage, chaque étudiant doit rencontrer quotidiennement son enseignant associé afin de recevoir une rétroaction officielle et non officielle sur son rendement.

Conseillère ou conseiller de la faculté

Un membre du corps professoral est affecté à titre de conseiller pour aider et accompagner chaque étudiant durant son stage. Un processus est en place pour appuyer les étudiants à risque.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la huitième condition.

9^e condition

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que la réussite du programme examiné est subordonnée à la réussite du stage.

Les étudiantes et étudiants doivent réussir les expériences d'apprentissage pratique pour être admis à l'année de formation professionnelle. La réussite du stage est une exigence du programme concurrent permettant de recommander un étudiant à l'Ordre en vue d'obtenir l'autorisation d'enseigner.

Pour obtenir un baccalauréat en éducation de la Laurentian University, les étudiants doivent réussir trois expériences d'apprentissage pratique, un stage initial et deux stages se déroulant durant l'année professionnelle.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la neuvième condition.

10^e condition

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement du programme conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les étudiantes et étudiants des domaines d'étude aux cycles primaire-moyen (jardin d'enfants à 6^e année) et aux cycles moyen-intermédiaire (4^e à 10^e année) suivent les cours de méthodologie suivants : *Language Arts, Mathematics, Science & Technology, Social Studies, Health & Physical Education, Music, Visual Art, Dance, Drama* et *Instructional Strategies 1* et 2. De plus, les étudiants du domaine d'études aux cycles primaire-moyen suivent le cours *Early Childhood Special Topic*.

Voici les matières d'enseignement offertes aux étudiants du domaine d'études au cycle intermédiaire : *English, Geography, History, Native Studies, Religious Education, Music (Instrumental or Vocal), French as a Second Language, Science General, Health and Physical Education* et *Mathematics*.

Les cours de méthodologie de l'enseignement sont conçus en tenant compte des exigences des divers cycles. Les stratégies d'enseignement, les approches pédagogiques, les enjeux actuels du curriculum, la planification des leçons et des unités, le développement du curriculum, la prestation du programme, et l'évaluation sont abordés. Dans ces cours, les étudiants abordent les théories et la pédagogie pertinentes, et explorent des ressources appropriées à la matière et au cycle et faisant référence aux programmes-cadres actuels du ministère de l'Éducation.

Les étudiants apprennent la façon d'aborder les divers profils d'apprentissage des élèves dans la classe, démontrent la connaissance du contenu qu'ils sont tenus d'enseigner et apprennent à faire la distinction entre les stades de développement.

Dans le cours *Instructional Strategies*, les étudiants apprennent à enseigner aux années du cycle primaire à l'aide d'une approche basée sur le questionnement. Les étudiants réalisent des activités qui explorent les stratégies apprises, favorisent la pensée critique, modélisent l'apprentissage au XXI^e siècle, développent des compétences interpersonnelles qui mettent l'accent sur le savoir-être et utilisent une approche intégrée.

Dans le cours d'enseignement aux cycles primaire-moyen intitulé *Early Childhood Special Topic*, les étudiants réalisent un projet de recherche en matière de littératie pour le jardin d'enfants. Ils établissent des centres d'apprentissage basés sur une approche constructiviste axée sur le jeu dans une classe de la School of Education, afin de tester cette stratégie avant de la mettre en œuvre durant le stage. Le cours modélise la vision du monde autochtone et encourage les étudiants à mettre en œuvre l'enseignement holistique dans la classe.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la dixième condition.

11^e condition

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base du programme examiné portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Le cours de base *Educational Psychology/Special Education* aborde le développement humain et l'apprentissage commun aux domaines d'études aux cycles primaire-moyen et aux cycles moyen-intermédiaire. Ce cours prépare les étudiantes et étudiants à comprendre et à appliquer en salle de classe, les connaissances liées à l'apprentissage et à la motivation, à la motivation et au comportement humains, à l'enseignement et à la gestion, et à l'évaluation de l'apprentissage. Le cours de méthodologie *Early Childhood Special Topic* met l'accent sur le développement et l'apprentissage humains. Dans ce cours, les étudiants du domaine d'études aux cycles primaire-moyen réalisent des travaux sur les besoins socio-émotifs au sein et hors de la communauté scolaire, en combinant leur compréhension des besoins d'apprentissage des jeunes enfants et la conception d'une classe idéale.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

Le cours de base *Social and Legal Issues in Education* est obligatoire pour tous les étudiants du programme. Les étudiants examinent le système scolaire en Ontario. Ils apprennent à propos des enjeux sociaux en éducation à l'aide d'une présentation de la législation connexe. Ils sont tenus de lire, d'analyser et de résumer une étude de cas dans laquelle le droit scolaire pertinent de l'Ontario ou du Canada est appliqué, tout en considérant les faits fondamentaux qui touchent certains intervenants, comme les enfants, les parents ou tuteurs, les autres enseignants et les administrateurs.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la onzième condition.

12^e condition

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral du programme est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences adéquates aux différents cycles et composantes du programme.

Le corps professoral comprend six professeurs agrégés, deux professeurs adjoints et un maître de conférences. Parmi les neuf membres à temps plein du corps professoral, huit sont titulaires d'un doctorat et un est titulaire d'une maîtrise. De plus, le corps professoral compte de 15 à 30 chargés de cours par semestre. La plupart d'entre eux sont des enseignants en poste ou récemment retraités, ou des administrateurs scolaires.

Tous les membres permanents du corps professoral ou en voie d'obtenir la permanence du corps professoral possèdent de l'expérience en enseignement. Cinq d'entre eux ont enseigné dans des écoles à l'extérieur de l'Ontario : deux dans d'autres provinces canadiennes et trois dans d'autres pays. L'examen des tâches d'enseignement à la School of Education démontre que les membres du corps professoral qui ne sont pas des administrateurs ont des tâches d'enseignement conformes à leurs titres universitaires et à leur expérience en enseignement.

Parmi les neuf membres à temps plein du corps professoral, quatre possèdent de l'expérience en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur, trois aux cycles moyen-intermédiaire et deux aux cycles primaire-moyen. Sept des neuf membres du corps professoral sont membres de l'Ordre.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la douzième condition.

13^e condition

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation indique que la School of Education de la Laurentian University s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiantes et étudiants inscrits au programme.

Aucun changement important n'a été apporté depuis les conclusions de la décision du comité d'agrément du 11 juin 2009, laquelle indiquait que la School of Education de la Laurentian University s'était dotée de mécanismes de contrôle visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme. Les dossiers des étudiants sont conservés de façon sécuritaire et leur accès est contrôlé.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la treizième condition.

14^e condition

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que la School of Education de la Laurentian University s'est engagée à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité, et a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

La réorganisation des unités universitaires a mené à la création d'une faculté d'éducation dotée de sa propre doyenne, réitérant ainsi l'accent mis par la School of Education sur l'importance de la recherche.

Le conseil de la faculté et le conseil de l'école se rencontrent régulièrement. Parmi les sous-comités actifs du conseil de l'école, le comité des stages a élaboré un protocole officiel pour l'amélioration des stages.

La School of Education cherche à obtenir les commentaires et suggestions des étudiantes et étudiants, des enseignants associés et des conseillers universitaires de stage concernant les améliorations qui peuvent être apportées aux stages par l'entremise du formulaire de rétroaction qui se trouve dans le manuel de stage pour l'année de formation professionnelle. Certaines recommandations ont mené à une prolongation de six heures du cours préparatoire au stage initial et à une focalisation sur les stratégies pédagogiques et didactiques ciblées.

La School of Education a mis en œuvre des évaluations formelles des cours réalisées par les étudiants. En outre, les membres du corps professoral cherchent à obtenir une rétroaction non officielle des étudiants et des diplômés, qu'ils peuvent utiliser pour améliorer les cours.

Le Centre for Academic Excellence for Teaching and Learning (CAE) a travaillé avec la School of Education par l'entremise du lancement du programme de formation à l'enseignement prolongé et a développé quatre ou cinq cours pour permettre aux étudiants d'accéder aux cours supplémentaires obligatoires. La conception des modules en ligne s'est appuyée sur une approche par équipe et a fait appel à un processus rigoureux examiné par des pairs, dont des professionnels du domaine, y compris des membres du corps professoral, des enseignants en poste, des concepteurs pédagogiques et des spécialistes. Des améliorations récentes aux ressources en matière de technologie de l'information et de la communication ont été apportées pour les étudiants de la School of Education et le corps professoral.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la quatorzième condition.

15^e condition

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique qu'un comité consultatif de la formation des enseignants joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Le comité consultatif de la formation des enseignants se compose de treize membres, y compris le registraire, le bibliothécaire, la directrice du département de musique et une représentante de l'école de cinétique humaine de la Laurentian University; le directeur par intérim, le directeur sortant et la directrice des stages de la School of Education; la présidente du comité de liaison de formation à l'enseignement; un représentant du bureau régional du ministère de l'Éducation de l'Ontario; des représentants de chacun des conseils publics et catholiques de la région; et le directeur d'une école autochtone.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la quinzième condition.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément estime que le programme de formation professionnelle suivant, offert par la School of Education de la Laurentian University, satisfait entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme concurrent de formation professionnelle, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation.

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ce programme pour une période de sept ans (jusqu'au 24 janvier 2025) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 24 janvier 2018